

Article 31 du Règlement

De plus, si les petits producteurs doivent eux aussi se conformer à ce procédé, leurs coûts augmenteront alors que rien ne nous porte à croire qu'il est nécessaire de les encadrer plus qu'ils ne le sont actuellement. S'ils utilisent des transporteurs privés, ils ne seront pas touchés.

Or, je ne vois donc pas l'utilité de la motion présentée par l'honorable député de Mackenzie. C'est pourquoi le Bloc québécois n'appuiera pas la motion, puisque tout le blé qui est destiné à la consommation humaine est très bien légiféré, très bien encadré et qu'il n'y a aucun danger pour les êtres humains.

• (1330)

[Traduction]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, le gouvernement n'a lui non plus aucunement l'intention d'appuyer cette motion, et je vais vous en donner les raisons. Il ne fait, à mon avis, aucun doute que ce que dit cette motion ne correspond pas tout à fait à son intention.

En ce qui concerne l'industrie, cette motion aurait sûrement pour conséquence de ralentir le mouvement du grain, que le transport soit assuré par camion ou par train par le producteur ou le négociant, et d'augmenter le coût pour le producteur. Or, ce n'est certainement pas l'intention du gouvernement.

À l'heure actuelle, le poids, le grade et la teneur en impuretés du grain livré par le producteur ou le négociant est déterminé au moment du déchargement. C'est ainsi que le système fonctionne actuellement et faire une telle opération alors que le wagon ou le camion est en train d'être chargé ralentirait assurément les choses et entraînerait des coûts supplémentaires. Non seulement ça, les transporteurs publics seraient tenus d'avoir sur eux en tout temps les documents relatifs au grade et à la teneur en impuretés. Ce serait faire passer aux transporteurs publics une partie de la responsabilité, en ce qui a trait à ces documents.

En pratique, cette motion voudrait dire que l'on devrait déterminer au moment du chargement à la ferme, le poids, le grade, la teneur en impuretés et autres du grain à livrer à une provenderie locale. C'est absolument inutile. Ce serait alourdir le système. Cela ralentirait tout et reviendrait cher.

Nous n'avons donc pas l'intention d'appuyer cette motion.

[Français]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Le vice-président: La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice-président: Conformément à l'article 45(5a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

[Traduction]

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5a) du Règlement, le vote sur la motion est reporté à demain, à 17 h 30. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander s'il y aurait consentement unanime à ce que l'on suspende la séance jusqu'à 14 heures.

[Français]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour suspendre nos délibérations jusqu'à 14 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 13 h 35.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES AÎNÉS

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, Guelph—Wellington s'enrichit chaque jour de la contribution des personnes âgées, dont l'expérience est pour nous une source d'enseignement. Nous avons la chance d'avoir de nombreuses personnes âgées qui jouent un rôle important au sein de notre communauté.

Malheureusement, à mesure que le temps passe, il devient de plus en plus difficile pour certaines personnes âgées de se débrouiller, seuls ou avec leur conjoint, chez eux. Je félicite les organisations comme les services de repas à domicile, les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada et l'organisme Life Line, qui jouent un rôle actif dans Guelph—Wellington et aident